

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE
DE
TOURNON-SUR-RHÔNE
Ardèche



PROCES - VERBAL N°29

DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

--oOo--

JEUDI 17 NOVEMBRE 2011

19 HEURES

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE IMPERSONNELLEMENT ADRESSÉE À M. LE MAIRE

B.P. 92 - 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE CEDEX - Téléphone : 04 75 07 83 83 - Télécopie : 04 75 07 83 89

Le dix-sept novembre deux mille onze, à 19 heures, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHONE, régulièrement convoqué le 7 novembre 2011 s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents : M. SAUSSET, Maire - Mme BANCEL, M. BARRUYER, Mme LONGUEVILLE, M. BARBARY, Mme ANDRE, MM. GAILLARD, MESTRE, Adjoints - MM. B FAURE, DIABI, DIAZ, Mme CHANTEPY, M. SANCHEZ, Mme MEYSENQ, M. GOUDARD, Mme MALSERT, M. J FAURE, Mme BURGUNDER, M. BARAILLER, Mme CROUZET, M. DAVID, M. MOURGUES, Mme VICTORY.

Ont voté par procuration : Mme LAURENT, Adjoint - Mmes EIDUKEVICIUS, JACOUTON, M. BENOIT, Mme PARRIAUX.

Excusé : M. LEBLAN.

Le Conseil Municipal désigne M. DIABI, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire salue la présence de Mme BROUTY et lui souhaite la bienvenue à la séance du Conseil Municipal.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2011 est approuvé.

ADJONCTIONS A L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Eau de Tournon -Tarifs 2012,
- Indemnité de conseil au comptable de la collectivité.

- ° - ° - ° -

1 - TARIFS 2012 (Présentation M. MESTRE)

VU l'avis de la Commission des Finances du 14 novembre 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2012, selon état annexé à la présente délibération :

TARIFS 2012

	Unité de facturation	Tarifs 2011	Tarifs 2012
MARCHES			
Emplacement passager du 1er septembre au 30 avril	le ml/jour	0,85 €	0,90 €
Emplacement passager du 1er mai au 31 août	le ml/jour	1,65 €	1,70 €
Emplacement annuel	par ml/ année civile	28,00 €	28,50 €
FOIRES			
Droit d'installation			
Partie fixe	par empemt	8,60 €	8,80 €
Partie variable :			
- Produit manufacturé et commerce local	le ml/jour	2,45 €	2,50 €
- Postiche démonstration Grande rue	le ml/jour	6,20 €	6,30 €
- Ail, Oignons place de la Résistance et Rampon	le ml/jour	6,20 €	6,30 €
- Matériel agricole	le m²/jour	1,15 €	1,20 €
- Bestiaux	à l'unité/jour	1,65 €	1,70 €
Branchements électriques Place Jean Jaurès et Marché Couvert			
Lampes additionnelles	par année civile	38,60 €	39,40 €
	au trimestre	9,70 €	9,85 €
Banque réfrigérée	par unité/an	61,20 €	63,00 €
BRADERIES ET VIDE-GRENIERS			
Emplacements :	le ml/jour	3,40 €	3,50 €
TERRASSES (au rez-de-chaussée / à l'étage)			
MAGASINS			
. Zone centrale	le m²/année civile	5,50 €	5,60 €
	+ droit fixe/ année civile	35,40 €	36,00 €
. Zone extérieure	le m²/année civile	5,10 €	5,20 €
	+ droit fixe/ année civile	35,40 €	36,00 €
TERRASSES DE BARS - RESTAURANTS - PATISSERIES - GLACIERS			
Zone centrale du 1er mai au 31 octobre	le m² pour 6 mois	10,50 €	10,70 €
	+ droit fixe / année civile	35,40 €	36,00 €
Zone centrale du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	le m² pour 6 mois	5,20 €	5,30 €
	+ droit fixe / année civile	35,40 €	36,00 €
Zone extérieure du 1er mai au 31 octobre	le m² pour 6 mois	6,30 €	6,40 €
	+ droit fixe / année civile	35,40 €	36,00 €
Zone extérieure du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre	le m² pour 6 mois	3,20 €	3,30 €
	+ droit fixe / année civile	35,40 €	36,00 €
TERRASSES FERMÉES			
Zone centrale	le m² année civile	49,30 €	50,20 €
	+ droit fixe / année civile	35,40 €	36,00 €
Zone extérieure	le m² année civile	29,60 €	30,20 €
	+ droit fixe/ année civile	35,40 €	36,00 €
TERRASSES COUVERTES AVEC APPUI SUR LE DOMAINE PUBLIC			
Zone centrale	le m² pour 6 mois	20,80 €	21,20 €
	+ droit fixe / année civile	35,40 €	36,00 €
Zone extérieure	le m² pour 6 mois	12,60 €	12,90 €
	+ droit fixe/ année civile	35,40 €	36,00 €
PANNEAUX PUBLICITAIRES ET APPAREILS DIVERS			
VOIRIE (du 1er au 30 ème jour, Demi-tarif à partir du 31ème jour)	à l'unité/ année civile	46,30 €	47,20 €
	le m² et par jour	0,35 €	0,40 €
TARIF POUR COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES			
Tarif pour commerçants non sédentaires occupant le domaine public en dehors des jours et heures de foires et marchés	le ml/jour	4,40 €	4,50 €
FÊTE VOTIVE			
Emplacement de moins de 30 m²	droit fixe/fête	44,00 €	44,00 €
	m²/fête	2,55 €	2,55 €
Emplacement de plus de 30 m²	droit fixe/fête	98,00 €	98,00 €
	m²/fête	0,75 €	0,75 €
NOCTURNES DE L'ARTISANAT, AUTRES FOIRES ET MARCHES			
Emplacement	le ml	5,60 €	5,70 €
CIRQUES MÉNAGÉRIES			
Cirques ménagères	le m²/jour	0,55 €	0,60 €
TAXIS - DROIT DE VOIRIE			
Droit de voirie perçu auprès des artisans du taxi occupant un emplacement sur la voie publique	par année civile	150,00 €	155,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2011	Tarifs 2012
STATIONNEMENTS POUR TRANSPORTS DE FONDÉS			
Par tranche de 12,50 m ² (toute tranche entamée est due en totalité)	par tranche/ an	3 962,70 €	4 100,00 €
STATIONNEMENT PAYANT (Délibération n° 77/2005 du 29 septembre 2005)			
Palement accepté : pièces, monétique, carte ville*, carte Monéo, carte abonnement			
<u>Tarif €/heure</u>			
0 h 20		0,20 €	0,20 €
0 h 40		0,40 €	0,40 €
1 h		0,80 €	0,80 €
1 h 30		1,50 €	1,50 €
2 h		2,00 €	2,00 €
3 h		3,00 €	3,00 €
4 h		4,00 €	4,00 €
Journée		7,00 €	7,00 €
Tarif € pour l'achat d'au moins 1 000 h de stationnement (délibération 93/2009)			
1 h		0,20 €	0,20 €
<u>Cartes abonnements</u>			
Mensuel - 4 semaines		20,00 €	20,00 €
Annuel - 52 semaines		240,00 €	240,00 €
<u>*Palement par carte ville :</u>			
- 1/2 h gratuite/jour			
- 2 h gratuites/jour pour les personnes à mobilité réduite justifiant du macaron correspondant			
CAUTION			
Caution - Remise clefs des locaux municipaux		75,00 €	75,00 €
Caution - Prêt de matériel et véhicules municipaux		150,00 €	150,00 €
LOCATIONS DE MATÉRIELS AUX ASSOCIATIONS NON TOURNOAISES OU TAINOISES		Le matériel sera récupéré propre et regroupé en un seul emplacement.	
Chaises prêtées	l'unité / 1 à 3 jours	1,00 €	1,00 €
Chaises livrées		2,00 €	2,00 €
Chaises livrées et installées		3,00 €	3,00 €
Tables prêtées	l'unité / 1 à 3 jours	3,00 €	3,00 €
Tables livrées		5,00 €	5,00 €
Tables livrées et installées		8,00 €	8,00 €
Barrières "VAUBAN" galva prêtées	l'unité / 1 à 3 jours	1,00 €	1,00 €
Barrières "VAUBAN" galva livrées		2,00 €	2,00 €
Barrières "VAUBAN" galva livrées installées		3,00 €	3,00 €
Grilles d'expo 1 x 2 m prêtées	l'unité / 1 à 3 jours	3,00 €	3,00 €
Grilles d'expo 1 x 3 m livrées		5,00 €	5,00 €
Grilles d'expo 1 x 2 livrées installées		10,00 €	10,00 €
Caissons bois 0,8 x 1,5 m prêtés	l'unité / 1 à 3 jours	5,00 €	5,00 €
Caisson bois 0,8 x 1,5 m livrés		10,00 €	10,00 €
Caisson bois 0,8 x 1,5 m livrés installés		15,00 €	15,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m prêtés	l'unité / 1 à 3 jours	5,00 €	5,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m livrés		10,00 €	10,00 €
Panneaux bois 3 x 2 m livrés installés		15,00 €	15,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m prêtées	l'unité / 1 à 3 jours	5,00 €	5,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m livrées		10,00 €	10,00 €
Grilles "HERAS" 4 x 2 m livrées installées		15,00 €	15,00 €
tribunes 50 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 €	150,00 €
tribunes 50 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		2 370,00 €	2 370,00 €
tribunes 100 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
tribunes 100 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		3 160,00 €	3 160,00 €
tribunes 150 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	450,00 €	450,00 €
tribunes 150 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		3 710,00 €	3 710,00 €
tribunes 200 places hors le contrôle de 603€	l'ensemble / 1 à 3 jours	600,00 €	600,00 €
tribunes 200 places hors le contrôle de 603€ livrées installées		4 260,00 €	4 260,00 €
podiums 25 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 €	150,00 €
podiums 25 m ² livrés installés		1 900,00 €	1 900,00 €
podiums 50 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
podiums 50 m ² livrés installés		3 220,00 €	3 220,00 €
podiums 75 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	450,00 €	450,00 €
podiums 75 m ² livrés installés		3 700,00 €	3 700,00 €
podiums 100 m ²	l'ensemble / 1 à 3 jours	600,00 €	600,00 €
podiums 100 m ² livrés installés		4 260,00 €	4 260,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2011	Tarifs 2012
podium roulant 30m² baché	l'ensemble / 1 à 3 jours	300,00 €	300,00 €
podium roulant 30m² baché livrés installés		715,00 €	715,00 €
podium roulant baché sur 30m² extension 56m²	l'ensemble / 1 à 3 jours	250,00 €	250,00 €
podium roulant baché sur 30m² extension 56m² livrés installés		1 650,00 €	1 650,00 €
tentes ouverte	l'ensemble / 1 à 3 jours	100,00 €	100,00 €
tentes ouverte livrées installées		600,00 €	600,00 €
tente 1/2 ouverte	l'ensemble / 1 à 3 jours	150,00 €	150,00 €
tente 1/2 ouverte livrée installée		650,00 €	650,00 €
tente fermée	l'ensemble / 1 à 3 jours	200,00 €	200,00 €
tente fermée livrée installée		688,00 €	688,00 €
PRESTATIONS DE SERVICES			
(1) hors carburant - (2) hors frais de mise en décharge			
Nettoyage des façades d'immeuble privées (délibération 36/2003)	m² surface traitée	25,00 €	25,00 €
Main d'œuvre	par heure	30,50 €	30,50 €
Véhicule léger avec benne (1)	par heure	30,00 €	30,00 €
Camion 14 tonnes (1)	par heure	75,00 €	75,00 €
Camion 18 T grue (1)	par heure	90,00 €	90,00 €
Tracto pelle	par heure	105,00 €	105,00 €
Chariot élévateur "clarck" (1)	par heure	40,00 €	40,00 €
Aspirateur à feuilles	par heure	50,00 €	50,00 €
Benne 7 m³ gravas (2)	par jour	70,00 €	70,00 €
Benne 17 m³ (2)	par jour	170,00 €	170,00 €
Benne ridelles 15 m³ (2)	par jour	150,00 €	150,00 €
Conteneur fermé 25 m³	par jour	190,00 €	190,00 €
PORT DE PLAISANCE			
Emplacement			
Bâteaux de 0 à 9 m			
Annuel Habitation	année civile	950,00 €	970,00 €
Annuel Garage	année civile	565,00 €	576,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	48,00 €	50,00 €
Nuitée	par nuit	12,00 €	13,00 €
Bâteaux de 9,01 m à 15 m			
Annuel Habitation	année civile	1 550,00 €	1 580,00 €
Annuel Garage	année civile	950,00 €	970,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	67,00 €	69,00 €
Nuitée	par nuit	14,00 €	15,00 €
Bâteaux de 15,01 m à 21 m			
Semaine	7 nuités consécutives	86,00 €	87,00 €
Nuitée	par nuit	17,00 €	18,00 €
Bâteaux de plus de 21 m			
Semaine (7 nuitées)	7 nuités consécutives	110,00 €	112,00 €
Nuitée	par nuit	19,00 €	20,00 €
Branchements électriques :			
Bâteaux de 0 à 9 m			
Annuel	année civile	380,50 €	390,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	14,00 €	15,00 €
Bâteaux de 9,01 m à 15 m			
Annuel	année civile	480,00 €	490,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	19,00 €	20,00 €
Bâteaux de 15,01 m à 21 m			
Semaine	7 nuités consécutives	25,00 €	26,00 €
Bâteaux de plus de 21 m			
Annuel	année civile	760,00 €	775,00 €
Semaine	7 nuités consécutives	30,00 €	31,00 €
PISCINE			
Entrées individuelles			
Tarif B - Adultes	par personne	3,00 €	3,00 €
Tarif C - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	1,40 €	1,40 €
Tarif D - Enfants - de 6 ans	par personne	0,80 €	0,80 €
Abonnements 10 entrées :			
Tarif E - Enfants - de 6 ans	par personne	5,90 €	5,90 €
Tarif F - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	11,00 €	11,00 €
Tarif G - Adultes	par personne	21,50 €	21,50 €

	Unité de facturation	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Cartes permanentes :			
Tarif H - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	35,50 €	35,50 €
Tarif I - Adultes	par personne	70,50 €	70,50 €
Cartes permanentes pour les personnes ayant un revenu dont le quotient familial est inférieur à 460 € sur présentation de la dernière notification de la caisse d'allocations familiales			
Tarif K - Enfants de 6 à 16 ans	par personne	9,95 €	9,95 €
Tarif L - Adultes	par personne	19,85 €	19,85 €
Cartes de courte durée (délibération du 12 juin 2003)			
Cartes individuelles nominatives pour les adultes de + de 16 ans pour 6 entrées de 2 heures indivisibles	par personne	9,00 €	9,00 €
Cartes individuelles nominatives pour les adultes de + de 16 ans pour 6 entrées de 1 heure indivisible (11h-12h/12h-13h/13h-14h/17h-18h/18h-19h)	par personne	4,50 €	4,50 €
Mise à disposition			
Mise à disposition du bassin couvert (Toute heure commencée se paye en totalité. Ce tarif n'inclut pas la surveillance qui reste à la charge de l'utilisateur. Réservé aux associations et personnes morales)	Heure indivisible	65,00 €	65,00 €
Mise à disposition du bassin de plein air :			
- La ligne d'eau		15,00 €	15,00 €
- Totalité du bassin	Heure indivisible	60,00 €	60,00 €
(ce tarif n'inclut pas la surveillance qui reste à la charge de l'utilisateur. Réservé aux associations et personnes morales)			
Mise à disposition d'un agent municipal qualifié pour la surveillance (Toute heure commencée se paye en totalité. Réservé aux associations et personnes morales)	Heure indivisible	25,00 €	25,00 €
Cours individuel d'apprentissage			
Cycle de 10 séances pour débutants (Tout cycle commencé se paye en totalité. Les usagers bénéficiant de cette prestation sont dispensés d'acquitter les droits d'entrée)	Le cycle	80,00 €	80,00 €
Séance d'approfondissement ou de perfectionnement (Toute séance commencée se paye en totalité. Ce tarif s'applique à la séance pour un ou deux enfants. Les usagers bénéficiant de cette prestation sont dispensés d'acquitter les droits d'entrée)	La séance	13,00 €	13,00 €
Cours collectifs d'apprentissage			
Extra scolaire		5,00 €	5,50 €
Aquagym			
	La séance	7,00 €	7,00 €
	Les 10 séances	55,00 €	55,00 €
INSTALLATION SPORTIVE			
Location des installations sportives à des institutions ou clubs extérieurs à la commune	Par heure	23,50 €	23,50 €
	caution	180,00 €	180,00 €
MAISON MUNICIPALE POUR TOUS - LOCATION DE SALLES			
Location salles	par journée	50,00 €	50,00 €
	par 1/2 journée	30,00 €	30,00 €
Location salles pour stages longue durée	par journée	45,00 €	45,00 €
	par 1/2 journée	25,00 €	25,00 €
Location salles pour conférences	par heure	15,00 €	15,00 €
Location pour assemblées générales copropriétés	par location	35,00 €	35,00 €
TARIFS DES PRESTATIONS ADMINISTRATIVES			
Copies format A4 (papier fourni par la Ville)	page recto	0,15 €	0,15 €
	page recto/ verso	0,25 €	0,25 €
Copies format A4 (papier fourni par le demandeur)	page recto	0,10 €	0,10 €
	page recto/ verso	0,15 €	0,15 €
Copies page A3	page recto	0,25 €	0,25 €
	page recto/ verso	0,15 €	0,15 €
Copies, plans et documents particuliers (tirages couleurs....) réalisés par un prestataire extérieur	Tarif facturé par le prestataire		
Planche adresses	par feuille	0,85 €	0,85 €
Copies sur feuille cartonnée A4	par feuille	0,40 €	0,40 €
ACCUEIL DE LOISIRS			
Accueil en journée complète - de 9 h à 17 h avec le repas			
- Résidents tournonais			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la journée	12,00 €	12,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la journée	12,50 €	12,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la journée	13,00 €	13,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la journée	13,50 €	13,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la journée	14,00 €	14,00 €
- Résidents hors Tournon			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la journée	17,00 €	17,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la journée	17,50 €	17,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la journée	18,00 €	18,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la journée	18,50 €	18,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la journée	19,00 €	19,00 €
Accueil en demi-journée pour les 3-6 ans (sauf jour de sortie)			
Accueil en demi-journée sans repas (de 9 h à 12 h ou de 13 h 30 à 17 h) :			
- Résidents tournonais			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la 1/2 journée	6,00 €	6,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la 1/2 journée	6,50 €	6,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la 1/2 journée	7,00 €	7,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la 1/2 journée	7,50 €	7,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la 1/2 journée	8,00 €	8,00 €

	Unité de facturation	Tarifs 2011	Tarifs 2012
- Résidents hors Tournon			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la 1/2 journée	10,00 €	10,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la 1/2 journée	10,50 €	10,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la 1/2 journée	11,00 €	11,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la 1/2 journée	11,50 €	11,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la 1/2 journée	12,00 €	12,00 €
Accueil en demi-journée avec repas (de 9 h à 13 h 30 h) :			
- Résidents tournonnais			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la 1/2 journée	8,00 €	8,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la 1/2 journée	8,50 €	8,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la 1/2 journée	9,00 €	9,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la 1/2 journée	9,50 €	9,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la 1/2 journée	10,00 €	10,00 €
- Résidents hors Tournon			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la 1/2 journée	13,00 €	13,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la 1/2 journée	13,50 €	13,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la 1/2 journée	14,00 €	14,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la 1/2 journée	14,50 €	14,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la 1/2 journée	15,00 €	15,00 €
Accueil en forfait semaine (5 jours) - de 9 h à 17 h avec le repas			
- Résidents tournonnais			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la semaine	55,00 €	55,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la semaine	57,50 €	57,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la semaine	60,00 €	60,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la semaine	62,50 €	62,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la semaine	65,00 €	65,00 €
- Résidents hors Tournon			
Tarif A - Quotient familial de 0 à 350	la semaine	80,00 €	80,00 €
Tarif B - Quotient familial de 351 à 475	la semaine	82,50 €	82,50 €
Tarif C - Quotient familial de 476 à 580	la semaine	85,00 €	85,00 €
Tarif D - Quotient familial de 581 à 720	la semaine	87,50 €	87,50 €
Tarif E - Quotient familial > à 720	la semaine	90,00 €	90,00 €
Minicamp			
Résidents tournonnais	la nuit	8,00 €	8,00 €
Résidents hors Tournon	la nuit	12,00 €	12,00 €
Garderies accueil de loisirs			
Garderies matin (à partir de 7 h 45)	Par garderie	0,50 €	0,50 €
Garderies soir (jusqu'à 18 h 30)	Par garderie	0,50 €	0,50 €
Pénalité garderie soir par 1/4 d'heure de retard après 18 h 30	Par 1/4 d'heure	2,00 €	2,00 €
CHÂTEAU-MUSEE			
Location de salles			
Caveau, jusqu'à 1 h du matin	par jour	140,00 €	140,00 €
Caveau, soirée complète avec bal	par soirée	180,00 €	180,00 €
Caveau, personnel municipal, confrérie de la jolie treille		gratuité	gratuité
Caveau, association Théâtre du Sycamore (pendant le festival Shakespeare)		gratuité	gratuité
Caveau, association Vochora (pendant le festival)		gratuité	gratuité
Caveau - location à caractère publicitaire ou commercial (+ de 2 heures)	par location	200,00 €	200,00 €
Caveau - location à caractère publicitaire ou commercial (- de 2 heures)	par location		120,00 €
Caveau - location de courte durée (2 heures)	par location	100,00 €	100,00 €
Caveau - location à l'office du Tourisme dans le cadre des visites œnologiques (délib 7/2011)	par location	60,00 €	60,00 €
Caution		360,00 €	500,00 €
Caution pour location de courte durée		180,00 €	300,00 €
Location d'espaces			
Terrasse nord + salles des gardes pour soirée prestige de 19 h à 0 h 00	par soirée	1 200,00 €	1 200,00 €
Terrasse nord - location pour les déjeuners d'entreprises	par location	1 050,00 €	1 050,00 €
Location espace Broet (délibération 42/2011)			
Tarif location toute la journée	par location	900,00 €	900,00 €
Tarif location conférence ou réunion en journée	par location	500,00 €	500,00 €
Manifestation en soirée	par location	750,00 €	750,00 €
Caution		1 000,00 €	1 000,00 €
Location de vaisselle			
Lot pour repas	par location	45,00 €	45,00 €
Lot pour lunchs	par location	35,00 €	35,00 €
(1/2 lot possible)	par location	17,00 €	17,00 €
Apéritif	par location	14,00 €	14,00 €
Caution		50,00 €	50,00 €
Visite du Musée (entrées)			
Gratuité 1er dimanche par mois			
Adulte (avec dépliant)	par personne	3,50 €	4,00 €
Adulte + de 60 ans (avec dépliant)	par personne	3,00 €	3,00 €
Jeune de 12 à 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, carte d'hôte, gîtes de France	par personne	2,00 €	2,00 €
Enfant de moins de 12 ans	par personne	gratuité	gratuité
Groupe de 10 et plus	par personne	3,00 €	3,00 €
Terrasses groupes Office de Tourisme	par personne	1,50 €	1,50 €
Groupes scolaires	par personne	gratuité	gratuité
Etablissements scolaires de la Commune du 1er et 2nd degrés	par personne	gratuité	gratuité
Adhérents de l'association Amis du musée et du Château (sur présentation de la carte de membre)	par personne	gratuité	gratuité
Agents OTSI (présentation de la carte)	par personne	gratuité	gratuité
Adhérents ICOM (sur présentation de la carte de membre)	par personne	gratuité	gratuité

	Unité de facturation	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Public en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité) Visite du Musée (visites commentées)	par personne		gratuité
Groupe de plus de 10 personnes (droit d'entrée inclus)	par personne	5,00 €	5,00 €
Groupe scolaire hors Tournon	forfait	35,00 €	35,00 €
Groupes scolaires de la Commune du 1er et 2nd degrés	forfait	gratuité	gratuité
Centre de loisirs sans hébergement et centres sociaux hors Tournon (maximum 20 enfants)	forfait	20,00 €	21,00 €
Centre de loisirs sans hébergement et Centre socio culturel de Tournon sur Rhône		gratuité	gratuité
Documents d'information			
Carte postale	Unité	0,50 €	0,50 €
Cartes postales	Lot de 5	2,00 €	2,00 €
Cartes postales "double" avec œuvre de Colette Bonzo	Unité	1,50 €	1,50 €
Cartes postales "simple" avec œuvre de Colette Bonzo	Unité	0,50 €	0,50 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version française	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version anglaise	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Tournon sur Rhône, regard sur son patrimoine" - version anglaise - tarif office de tourisme du tourmonais	Unité	4,50 €	4,50 €
Livre Cap sur le Rhône, fabuleuses histoires de navigation - éditions actes sud (délibération 51/2010)	Unité	13,90 €	13,90 €
Livre sur Gustave Toursier	Unité		20,00 €
Livre sur exposition Gimond de 2005	Unité		5,00 €
Livre de l'exposition produits par la ville	Unité	9,00 €	9,00 €
Livre Colette Bonzo "une femme en bataille"	Unité	12,00 €	12,00 €
Livre Colette Bonzo - 2007	Unité	25,00 €	25,00 €
Livre "Bal au bois de Païolive"	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "Note sur la paysage"	Unité	5,00 €	5,00 €
Livre "sujets bateaux", collection itinéraires	Unité		9,90 €
Affiches	Unité	3,00 €	3,00 €
Produits boutique			
Figurines	Unité		8,00 €
Blasons et bustes	Unité	30,00 €	30,00 €
Mugs avec vue du Château	Unité	12,00 €	12,00 €
Puzzles avec vue du Château	Unité	13,00 €	13,00 €
SALLE EXPOSITION HOTEL DE LA TOURETTE			
Caution			400,00 €
Pour toute période commencée de 7 jours :			
- Tournonais	forfait	105,00 €	105,00 €
- Non tournonais	forfait	160,00 €	160,00 €
- Association Vochora (pour la billetterie) (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Association des Amis du Musée et du Patrimoine (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Centre socio culturel de Tournon sur Rhône (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
- Association Polyphonia (pour la billetterie) (délib 9/2011)		gratuité	gratuité
BIBLIOTHÈQUE			
Jeune moins de 16 ans domicilié à Tournon sur Rhône	par personne		gratuité
Jeune moins de 16 ans non tournonais	par personne		5,20 €
Étudiant (titulaire de la carte étudiant) - à partir de 16 ans	par personne	8,40 €	8,40 €
Demandeur d'emploi	par personne	8,40 €	8,40 €
Adulte	par personne	12,70 €	12,70 €
Tarif vacances d'été	par personne	3,85 €	3,85 €
Bibliothèque sonore (délib 32/2011)			
Prêt de lecteurs de livres parlés numériques aux personnes handicapées quelles que soient leurs déficiences définitives ou temporaires, inscrites à la bibliothèque municipale aux conditions tarifaires votées ci-dessus.	Période maximale de prêt : 1 mois		
Caution		50,00 €	50,00 €
CONVENTIONS D'OCCUPATION			
4, rue Gourguillon	année civile	27,00 €	29,00 €
14, rue Gourguillon	année civile	47,00 €	49,00 €
LOCATION VERBALE			
Parcelle de terrain Mme GAY Francis	année civile	12,00 €	14,00 €
CIMETIÈRE			
Concessions			
Droit fixe (15, 30, 50 ans) - instruction fiscale du 18 janvier 2006		30,00 €	30,00 €
Locations temporaires 15 ans	par m ²	60,00 €	60,00 €
Location trentenaire	par m ²	120,00 €	120,00 €
Location cinquantenaire	par m ²	230,00 €	230,00 €
Location centenaire (renouvellement)	par m ²	390,00 €	390,00 €
Columbarium			
Location trentenaire	par empemt	370,00 €	370,00 €
Caveaux préfabriqués			
Caveau 3 places	par caveau	540,00 €	540,00 €
Caveau 6/9 places	par caveau	790,00 €	790,00 €
Caveaux communaux provisoires			
Droit fixe	par caveau	12,00 €	12,00 €
Droit variable	par jour/ caveau	1,20 €	1,20 €

TARIFS 2012 - Cinéma/Théâtre

Tarifs - Location des salles			
		Tarifs 2011	Tarifs 2012
Associations Locales (associations Tournonaises et associations Tain/Tournon)			
<u>Salle Georges Brassens</u>			
Repas,		230,00 €	80,00 €
Conférences, réunions, expositions, salons, loto, réceptions...		160,00 €	gratuité
Spectacles (avec agent de sécurité incendie pour une représentation)		80,00 €	80,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		50,00 €	50,00 €
<u>Théâtre</u>			
Conférences, réunions...		150,00 €	80,00 €
Spectacles (ce tarif comprend pour 3 journées : une représentation + montage et répétitions, l'agent de sécurité incendie, le personnel technique)		400,00 €	400,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		100,00 €	100,00 €
<u>Espace Pagnol</u>			
Expositions, réunions...		gratuité	gratuité
<u>Salle cinéma</u>			
Conférences, réunions...		0,00 €	80,00 €
Caution (salle Georges Brassens, théâtre, espace Pagnol, salle cinéma)		305,00 €	305,00 €
Associations extérieures, particuliers, sociétés et entreprises			
<u>Salle Georges Brassens</u>			
Repas, réceptions...		330,00 €	230,00 €
Mariages (du vendredi 14 h au dimanche inclus)		400,00 €	400,00 €
Expositions, salons (2 à 6 jours)		260,00 €	260,00 €
Conférences, réunions...		260,00 €	160,00 €
Spectacles (ce tarif comprend la location + un agent de sécurité incendie pour une représentation)		300,00 €	300,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		100,00 €	100,00 €
<u>Théâtre</u>			
Conférences, réunions...		220,00 €	220,00 €
Spectacles (ce tarif comprend pour 3 journées : une représentation + montage et répétitions, l'agent de sécurité incendie, le personnel technique)		630,00 €	630,00 €
Journée supplémentaire (ce tarif comprend la location, il ne comprend pas le coût de l'agent de sécurité incendie)		200,00 €	200,00 €
<u>Salle cinéma</u>			
Conférences, réunions...		100,00 €	220,00 €
Caution (salle Georges Brassens, théâtre, espace Pagnol, salle cinéma)		305,00 €	305,00 €

Tarifs - cinéma			
	Unité de facturation	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Tarif public			
Plein tarif	la place	7,50 €	7,50 €
Tarif réduit (<i>carte famille nombreuse, étudiant, + 65 ans, pour tous : les mercredi</i>)	la place	6,50 €	6,50 €
Tarif spécial (<i>comité d'entreprise, amicale du personnel de la ville de Tournon sur Rhône</i>)	la place		5,00 €
Tarif spécial (<i>de 3 à 18 ans et sans emploi</i>)	la place	5,50 €	5,00 €
Cartes abonnement de 5 places (valables 4 mois à partir de la 1ère date d'utilisation) :			
- Abonnement plein tarif	la place	5,20 €	5,20 €
- Abonnement tarif réduit (<i>de 3 à 18 ans et sans emploi</i>)	la place	4,00 €	4,00 €
Divers			
Collèges et lycéens au cinéma	la place	2,50 €	2,50 €
Ecole et cinéma	la place	2,20 €	2,20 €
Groupe	la place	4,00 €	4,00 €
Cartes M'RA	la place	5,00 €	5,00 €
Printemps du cinéma	la place	3,50 €	3,50 €
Fête du cinéma	la place	3,00 €	3,00 €
Accompagnateurs de groupe, professionnels et presse		gratuit	gratuit

Mme VICTORY demande s'il ne pourrait pas y avoir un tarif spécifique concernant le château pour les associations tournoisaises.

M. BARBARY fait part d'un projet « culture » en cours qui sera examiné en commission culturelle. Par ailleurs, il précise que la gratuité du château a été étendue aux enfants de moins de 12 ans, celle-ci s'appliquait auparavant qu'aux enfants de moins de 7 ans.

M. MESTRE indique que les recettes des entrées et des ventes des produits de la boutique pour le château au 14 novembre s'élève à 26 280 €, contre 22 399 € en 2010 - les locations de salles s'élèvent à 7 533 € à mi-novembre contre 4 765 € en 2010.

M. le Maire précise que la caution pour la location du caveau a été augmentée en raison de l'aménagement acoustique réalisé dernièrement. Il précise également que la baisse de certains tarifs pour le cinéma-théâtre (locations de la salle G. Brassens pour des repas, conférences, réunions..., du théâtre pour des conférences, réunions...) a été effectuée afin de se rapprocher des tarifs qui se pratiquent dans les collectivités environnantes.

- ° - ° - ° -

2 - AVANCE SUR SUBVENTIONS

Afin de permettre au C.C.A.S., qui bénéficie habituellement d'une subvention de la Commune, de faire face à ses engagements en début d'exercice, et avant que le budget primitif 2012 de la Commune ne soit voté, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement, à titre d'acompte, d'une subvention d'un montant de 80 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder, à titre d'acompte sur la subvention 2012, la subvention suivante :

. Centre Communal d'Action Sociale	80 000 €
------------------------------------	----------

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

- ° - ° - ° -

3 - TRAVAUX DE VOIRIE 2011 - DEMANDE DE SUBVENTION CAP TERRITOIRE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier « travaux de voirie 2011 », susceptible d'être pris en compte au titre de CAP TERRITOIRE :

Estimation de la dépense travaux et maîtrise d'œuvre éligible : 16 667 €

Plan de financement	Conseil Général 07	5 000 €
	Commune	11 667 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention présenté,

- **CHARGE** M. le Maire de solliciter l'aide du Conseil Général pour le dossier « travaux de voirie 2011 ».

- ° - ° - ° -

4 - AMENAGEMENT DE SECURITE - ARRET D'AUTOCARS CORNILHAC - DEMANDE DE SUBVENTION CAP TERRITOIRE

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'aménagement de sécurité « arrêt d'autocars Cornilhac », susceptible d'être pris en compte au titre de CAP TERRITOIRE :

Estimation du montant de la dépense travaux et maîtrise d'œuvre : 35 000 €

Plan de financement	Conseil Général 07	6 755 €
	Commune	28 245 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de demande de subvention présenté,
- **CHARGE** M. le Maire de solliciter l'aide du Conseil Général pour le dossier d'aménagement de sécurité « arrêt d'autocars le Cornilhac ».

En réponse à Mme CROUZET, M. le Maire indique que les modifications du carrefour demandées ont été prises en compte. Les travaux vont s'achever prochainement. Par ailleurs, des conteneurs semi-enterrés ont été installés.

- ° - ° - ° -

5 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - DEMANDE DE SUBVENTION

Mme BANCEL indique que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est issu de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Il est obligatoire pour les Communes dotées d'un plan de prévention des risques. C'est un plan d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques.

Ce travail a été fait en collaboration avec le bureau d'études GERISK, les services techniques, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers avec le Capitaine Ferdinand BAYLE et la sécurité civile.

Ce document se présente en plusieurs parties :

- Recensement des vulnérabilités et risques, ainsi que les moyens disponibles,
- Détermination des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes,
- Organisation de l'alerte et diffusion des consignes de sécurité,
- Modalités de mise en œuvre des mesures d'accompagnement, de soutien et d'information à la population.

La collectivité est chargée des missions de sauvegarde : informer, alerter, mettre à l'abri, héberger, ravitailler, assister...

Les services de secours ont pour missions de : protéger, soigner, relever, médicaliser, évacuer...

Tous les risques sont répertoriés : inondation, feu de forêt, mouvement de terrain, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, risques industriels.

Le PCS peut être déclenché pour d'autres risques : problème lié à la non potabilité de l'eau, incendie d'immeuble, relogement de personnes sinistrées, séisme...

Le PCS met en place un poste de commandement communal (PCC) :

- le Directeur des opérations de secours est le Maire ou son représentant,
- le Commandant des opérations de secours est un officier de sapeur-pompier,
- le poste de commandement communal, avec à sa tête le responsable de l'action communale, comprend un responsable Cellule Communication/Alerte, un responsable Cellule Logistique/Evaluation, un responsable cellule Accompagnement et un secrétariat. Sur le terrain, se trouvent les services de secours (SDIS, SAMU, gendarmerie, association de protection civile...), les équipes municipales, les entreprises extérieures...

L'intérêt de ce document est la possibilité pour chaque évènement d'avoir les ressources tant en personnels qu'en moyens, répertoriées.

A l'attention des Tournonais, sera distribué dans le prochain bulletin municipal, le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs), qui répertorie tous les risques potentiels avec des fiches actions

Délibération :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) concernant les risques majeurs est terminée.

Un arrêté municipal sera pris prochainement.

Il y a lieu d'informer la population par le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et par le bulletin municipal.

Un exercice de simulation peut être réalisé comme le prévoit le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005.

Une subvention du fonds européen de développement régional (FEDER) peut être demandée dans le cadre du Plan Rhône.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CHARGE** M. le Maire de demander une subvention européenne (FEDER).

M. SANCHEZ demande sur quel type de risque portera l'exercice de simulation.

M. le Maire répond que cet exercice, qui devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2012, n'est pas choisi actuellement, il le sera par M. le Préfet en son temps.

En réponse à M. BARAILLER, Mme BANCEL indique que le risque lié au nucléaire n'est pas répertorié, la Ville de TOURNON-SUR-RHONE n'est pas concernée par ce type de risque.

M. J FAURE demande pourquoi seul le barrage de VOUGLANS est mentionné et si la colline du Doux est concernée par la chute de rochers.

M. le Maire et Mme BANCEL répondent que pour la Ville de TOURNON-SUR-RHONE seul le barrage de VOUGLANS, situé dans le Jura, représente un risque et que la colline du Doux est bien concernée par les mouvements de terrain (chute de pierres, blocs...).

- ° - ° - ° -

6 - SUBVENTION TOURNON PASSION

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant total de 4 790,60 € à l'association « Tournon Passion » correspondant aux droits de place collectés à l'occasion :

- de la braderie – vide grenier organisée le dimanche 31 juillet 2011 pour 2 091,00 €,
- de la braderie – vide grenier organisée le dimanche 16 octobre 2011 pour 2 699,60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à verser à l'association « Tournon Passion » une subvention de 4 790,60 €.

En réponse à M. DAVID, M. le Maire confirme qu'une convention sera passée avec Tournon Passion, il n'y aura donc plus de reversement.

- ° - ° - ° -

7 - SUBVENTION PETITS PAS DES DEUX RIVES

Lors de sa séance du 27 avril dernier, le Conseil Municipal a attribué à l'association Petits Pas des Deux Rives une subvention d'un montant de 250,00 €.

Or, il apparaît que suite à une erreur administrative cette subvention était de 800,00 €.

Il convient donc de régulariser cette somme en versant à l'association le solde, soit 550,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à verser une subvention complémentaire d'un montant de 550,00 € à l'association Petits Pas des Deux Rives.

M. J FAURE demande quand ont été versées les subventions aux associations.

M. le Maire répond que le versement de certaines subventions a été retardé pour les associations qui n'en avaient pas besoin dans l'immédiat.

En réponse à M. BARAILLER, M. BARRUYER indique qu'il n'y pas eu de versements partiels.

- ° - ° - ° -

8 - SUBVENTION CLASSES DE DECOUVERTE

Le Conseil Général de l'Ardèche modifie le cadre d'intervention pour les actions éducatives menées par les établissements du 1^{er} degré en renouvelant le principe d'une participation minimale des Communes au moins équivalente à celle du Département, soit 11,00 € par élève et par nuitée et en supprimant l'aide forfaitaire pour le transport.

M. le Maire propose donc d'accepter le principe d'une attribution de 11,00 € par élève et par nuitée pour permettre aux élèves de la Commune de continuer à bénéficier du financement du Département pour les sorties scolaires « classes de découverte ».

Cette aide sera versée au Sou des Ecoles pour les écoles publiques de Tournon, à l'AEP (OGEC) pour l'école privée sous contrat, associations qui ont en charge l'organisation de ces séjours avec les écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe du versement d'une aide de 11,00 € par élève et par nuitée pour l'année scolaire 2011/2012, dans le cadre des sorties des classes de découverte.

- ° - ° - ° -

9 - REVERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES « PATRIMOINE ARDECHOIS »

Le Département a versé à la Commune deux subventions d'un montant de :

- 118,80 € pour une sortie de l'école primaire des Luettes à SOYONS le 5 octobre 2010,
- 178,20 € pour une sortie de l'école primaire Jean Moulin à SOYONS le 7 juin 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à reverser aux coopératives scolaires des écoles précédemment citées les subventions du Département versées en matière de sorties « Patrimoine Ardéchois » pour les voyages sus-indiqués.

- ° - ° - ° -

10 - TARIF RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLIS

L'école primaire des Luettes accueille une classe d'intégration -CLIS- qui, pour l'année scolaire 2011/2012 compte 12 élèves dont 6 ne sont pas domiciliés à TOURNON-SUR-RHONE.

Ces élèves fréquentent le restaurant scolaire et se voient appliquer le tarif extérieur.

Compte tenu de la situation particulière de ces élèves qui n'ont pas le choix de leur lieu de scolarité, il avait été décidé de les faire bénéficier du tarif le plus bas dans l'attente de démarches des familles concernées auprès de leur Commune de résidence.

Les demandes étant toujours en cours d'instruction, M. le Maire propose que les enfants scolarisés en CLIS bénéficient de nouveau des tarifs des élèves tournonnais à compter de la rentrée des prochaines vacances de la Toussaint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de faire bénéficier les élèves scolarisés en CLIS des tarifs restaurants scolaires appliqués aux élèves tournonnais.

- ° - ° - ° -

11 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS (Présentation Mme BANCEL)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement partiel de la population se déroulera du 19 janvier au 25 février 2012 conjointement assuré par les services de l'INSEE et la Commune de TOURNON-SUR-RHONE.

Afin de permettre la rémunération des agents chargés des opérations de recensement, il est proposé au Conseil Municipal que cette rémunération brute soit calculée en fonction du nombre d'imprimés renseignés recueillis auprès de la population et de la participation aux actions préalables à la collecte des informations :

BULLETIN INDIVIDUEL	1,20 €
FEUILLE DE LOGEMENT	0,60 €
DOSSIER D'ADRESSE COLLECTIVE	0,60 €
FICHE DE LOGEMENT NON ENQUETE	0,50 €
FORMATION par ½ journée	20,00 €
TOURNEE DE RECONNAISSANCE	50,00 €
SUPPLEMENT ZONES RURALES	100,00 €
BASE FORFAITAIRE	120,00 €

Il est précisé que la Commune percevra une dotation forfaitaire d'un montant de 2 334 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à rémunérer les agents chargés du recensement de la population dans les conditions ci-dessus indiquées.

M. J FAURE indique qu'il est important d'avertir la population.

M. DAVID demande quels secteurs seront recensés.

M. le Maire répond que la population sera bien évidemment informée de ce recensement. Par ailleurs, il n'y a pas de secteurs ciblés, mais l'ensemble de la Commune est concerné en fonction d'un tirage au sort réalisé par l'INSEE, selon un échantillonnage représentatif de la population.

- ° _ ° _ ° _

12 – ETUDE D'IMPACTS - PROJET DE REQUALIFICATION DU SECTEUR JEAN JAURES AMENAGEMENT D'UN PARKING SOUTERRAIN ET CONSTRUCTION D'UNE HALLE

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du secteur Jean Jaurès inscrit au PLU dans le respect des orientations du PADD.

Par délibération du 23 juin 2010, le Conseil Municipal a accepté les schémas d'orientation pour l'aménagement du centre ancien : îlot place Jean Jaurès/Hôpital et îlot Lachanal/Gourgouillon.

Pour répondre aux objectifs définis par la Municipalité, une étude du centre ancien réalisée en 2009 a permis de définir un parti d'aménagement comprenant, entre autres actions, le programme de travaux suivant :

- Démolition de l'ancienne halle de marché,
- Création d'un parking souterrain de 120 places environ avec voies d'accès et de circulation,
- Construction d'une nouvelle halle sur la place Jean Jaurès,
- Aménagement de 5 300 m² d'espaces publics et des voies adjacentes existantes.

Considérant l'importance du projet présenté, une étude d'impacts était obligatoire. M. le Maire présente cette étude terminée en octobre 2011 par le bureau d'études EGIS FRANCE qui doit être transmise pour avis aux services publics compétents, avant mise à enquête éventuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 3 abstentions et 1 contre :

- **CHARGE** M. le Maire de transmettre aux Services de l'Etat, l'étude d'impacts présentée,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette étude.

M. BARAILLER évoque le problème des places de stationnement en surface qui seront prioritaires par les usagers encombrant les voies de circulation, ainsi que celui de l'anneau de circulation tout autour de la place faisant la part belle aux voitures.

Il demande comment va se faire le lien de la place Jean Jaurès avec la Grande Rue.

Par ailleurs, les objectifs de ce projet étaient de rendre la place plus agréable, d'en faire un lieu de repos avec des jeux d'enfants... Comment cette place va être sécurisée ?

Il questionne également M. le Maire sur le problème du flux de circulation aux heures de pointe les usagers empruntant la rue Davity pour rejoindre le nord de la Ville.

M. le Maire répond que le groupe de travail examine tous ces points. Le jury va se prononcer par rapport aux deux projets présentés. Par ailleurs, ce stationnement complémentaire en centre ville permettra aussi aux résidents de stationner.

Quant au problème de circulation aux heures de pointe, M. le Maire indique que cela pourra se faire grâce au partage de l'espace public.

M. J FAURE indique qu'il veut bien valider l'étude d'impacts, mais il ne cautionne pas le fait d'approuver le projet et le programme de travaux, puisque il ne connaît pas le coût financier de ce projet.

M. le Maire répond qu'il s'agit uniquement de transmettre l'étude d'impacts aux services de l'Etat pour instruction. Ensuite le jury devra décider sur quel projet se porte son choix. Le Conseil Municipal en début d'année 2012 devra approuver le projet en question.

Il propose de modifier la délibération proposée :

- Est enlevé « approuve le projet de requalification du secteur Jean Jaurès et le programme de travaux »,
- Est modifié « autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette étude ».

En réponse à M. BARAILLER au sujet de la trame verte urbaine, M. le Maire indique qu'il s'agit de l'ouverture paysagère en direction de la colline.

En réponse à Mme VICTORY au sujet de l'intitulé de la délibération, M. le Maire précise à nouveau qu'il s'agit uniquement de l'autoriser à transmettre l'étude d'impacts à l'Etat.

- ° - ° - ° -

13 - PERMIS DE DEMOLIR - HALLE COUVERTE DU MARCHE

M. le Maire rappelle que dans le cadre des aménagements du secteur Jean Jaurès, il est prévu de démolir la halle couverte du marché, à l'ouest de la place.

Le projet consiste à démolir la totalité du bâtiment après démontage des installations électriques, d'eau, et des châssis vitrés en toiture, ainsi que les WC publics jouxtant la halle.

La consultation sera lancée pour que les travaux de démolition interviennent à compter d'août 2012.

La Commune doit déposer un permis de démolir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 3 abstentions et 2 contre :

- **AUTORISE** M. le Maire à :

- . signer la demande de permis de démolir relative aux bâtiments de la halle et des WC publics,
- . signer les marchés après consultation des entreprises.

M. DAVID indique que si le projet de la place Jean Jaurès n'aboutit pas, le Conseil Municipal aura délibéré pour rien.

M. le Maire répond que la décision finale appartient au Conseil Municipal qui sera appelé à délibérer sur le projet d'aménagement du secteur Jean Jaurès en janvier prochain.

L'autorisation de signer la demande de permis de démolir est demandée aujourd'hui au Conseil, car l'instruction de ce dossier sera longue. La démolition ne devrait intervenir que fin août/début septembre 2012. Par ailleurs, il n'y aura pas de démolition si ce projet ne se réalise pas.

Il informe le Conseil que des fouilles archéologiques seront entreprises en décembre.

- ° - ° - ° -

14 - CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE - SITE I.T.D.T.

M. le Maire souhaite rappeler aux membres du Conseil Municipal les démarches engagées par la Ville dans la perspective de l'évolution de l'entrée Nord de la Ville et notamment quant au devenir du site ITDT :

Dans sa séance du 26 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'une servitude sur un périmètre intégrant le site d'ITDT, et ce dans la finalité de freiner, sur le périmètre défini et pour une durée de 5 ans, tout projet contraire aux orientations prédéfinies de ce site. Seuls pourront être autorisés, l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes, conformément à l'article L123-2a du code de l'urbanisme.

Puis, par délibération du 25 novembre 2010, le Conseil Municipal a adopté les orientations d'aménagement du secteur de LABEAUME incluant la friche industrielle d'ITDT :

- Créer un nouveau quartier aujourd'hui en état de friche industrielle
 - Repenser la reconversion du site ITDT avec de nouvelles fonctions plus valorisantes, dans une approche de mixité urbaine : services, activités économiques, équipements, aménagement d'espaces publics en lien avec la qualité du site d'une part, et les activités touristiques de mise en scène de la façade rhodanienne
 - Relier le quartier au centre ville
 - Retrouver de l'animation sur l'entrée nord de la ville

- Qualifier et valoriser l'entrée nord de la ville en abrogeant le caractère monocorde et routier de l'avenue de Lyon pour lui restituer une image plus urbaine
 - Repenser l'aménagement des bas-côtés de l'avenue de Lyon en tenant compte des différents usages de l'espace public et des fronts bâtis avenue de Lyon, en travaillant sur le mobilier urbain (éclairage public...), la présence du végétal, la publicité et la signalétique
 - Reconsidérer l'espace public dévolu au tout stationnement des automobiles et des transports en commun au niveau du rond-point de l'Octroi pour apporter une nouvelle lecture en provenance du centre-ville.

- Valoriser la façade rhodanienne en sublimant la présence des éléments naturels
 - Restructurer le site de la confluence Rhône-Doux, dans une approche environnementale
 - S'appuyer sur la présence d'une végétation foisonnante pour créer un poumon vert de quartier : parc "la nature dans la ville"
 - Favoriser les liaisons douces en s'appuyant sur le projet de viarhônga du lac Léman à la mer.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un secteur de plus de 6 hectares situé de part et d'autre de l'avenue de Lyon, et principalement à l'emplacement de l'ancienne usine ITDT.

Le programme du schéma d'aménagement proposé comprend :

- . Un espace naturel conservé avec cheminement piétonnier,
- . Des aires de stationnement,
- . Des logements,
- . Des commerces et activités,
- . Des équipements publics.

Ensuite par délibération du 15 décembre 2010, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Tournonais et l'EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) afin que ce dernier intervienne pour assurer la maîtrise foncière et le traitement des terrains et immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération laquelle porte sur les parcelles cadastrées section AK n° 195, 277 et 278.

A la même date, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de l'aliénation d'un bien situé dans le périmètre sus-indiqué, au profit de l'EPORA, selon les dispositions prévues à l'article L. 213-63 du code de l'urbanisme, alinéa 1^{er}.

Le 22 mars dernier, la convention tripartite a été signée par l'ensemble des parties.

Compte tenu de l'acquisition prochaine du tènement par L'EPORA, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de constituer un groupe de pilotage communal qui sera force de proposition quant à la destination et l'aménagement futurs du site au regard des considérations précédentes.

Cette instance travaillera en concertation avec la Communauté de Communes du Tournonais.

Les candidatures de Mme BANCEL, M. BARBARY, Mme LONGUEVILLE, M. MESTRE, M. DIABI, M. DIAZ, M. J FAURE et Mme CROUZET sont proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création, les missions et la constitution du groupe de pilotage portant sur la destination et l'aménagement futurs du site ITDT,

- **DESIGNE** pour siéger au sein de cette instance :

Mme Delphine BANCEL, M. Paul BARBARY, Mme Eliane LONGUEVILLE, M. Yvon MESTRE, M. Abdelhafid DIABI, M. Pascal DIAZ, M. Jean FAURE et Mme Mauricette CROUZET.

M. le Maire indique qu'EPORA deviendra propriétaire du site le 22 novembre.

Il précise que le groupe de pilotage de la CCT est composé de M. Maurice QUINKAL (Vion), Mme Evelyne FIGON (St Barthélemy le Plain), M. Pierre XAVIER (Etables), M. Jean GARDON (St Jean de Muzols), Mme Christiane FERLAY (Cheminas).

M. J FAURE demande quand EPORA entreprendra les travaux et quelle sera leur durée.

M. le Maire répond qu'EPORA, après acquisition en fin d'année, procédera à une étude d'état de la pollution, ensuite arrivera la phase de démolition-dépollution, avant restitution du site à la Ville et à la CCT. Les travaux devraient durer à minima deux ans.

Le groupe de pilotage débutera sa réflexion début 2012.

- ° - ° - ° -

15 - ACQUISITION PARCELLE SECTION AR N° 665p - LE MOULIN

Pour permettre la réalisation d'un espace public Rue des Cordiers, la Ville a souhaité se porter acquéreur d'une partie du tènement DEVISE sis près de la M.M.P.T.

Cet espace, d'une superficie de 1 521 m², permettrait de poursuivre l'aménagement du parking public / aire de stationnement des camping-cars et pourrait accueillir également des jeux pour enfants.

Les époux BARBATO ont accepté de céder à la Ville ce terrain moyennant la somme totale de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition pour 50 000 € d'une partie de la parcelle AR 665 (1 521 m²), dont la superficie exacte sera déterminée par un document d'arpentage,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent.

M. DAVID demande si le Service des Domaines a été consulté.

Après vérification, il s'avère que l'avis des Domaines n'était pas requis, le montant de l'acquisition étant inférieur au seuil de saisine des Domaines (75 000 €).

- ° - ° - ° -

16 - CESSION PARCLLE SECTION AH N° 298p - RUE DU REPOS

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'UES L'ENTRAIDE - TREMLIN prend à bail les locaux et une partie du terrain attenant cadastré section AH n° 298 d'une superficie totale de 4 102 m².

Par courrier en date du 5 mai 2011, l'UES L'ENTRAIDE - TREMLIN a manifesté son intérêt de se porter acquéreur d'une partie du tènement (environ 3 000 m² à déterminer par un document d'arpentage).

Compte tenu du développement de ce groupe coopératif sur le territoire communal qui connaît un accroissement de ses activités nécessitant une extension du local afin d'accueillir davantage de personnel et d'équipements, il est proposé de céder ce bien moyennant le prix de 140 000 €.

Vu l'avis des Domaines délivré le 21 juillet 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la cession de 3 000 m² environ de la parcelle AH n° 298 actuellement prise à bail par le groupe coopératif TREMLIN moyennant le prix de 140 000 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à faire établir l'ensemble des diagnostics nécessaires à la vente dudit bien,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent.

En réponse à M. J FAURE, M. le Maire indique que le partage du terrain résulte d'un accord entre TREMLIN et la Ville.

- ° - ° - ° -

17 - AUTORISATION D'UTILISATION DU CADASTRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOURNONAIS

M. le Maire informe l'assemblée que les différents services de la Communauté de Communes du Tournonais souhaitent utiliser les fonds de plan du cadastre numérisé de chacune des Communes dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes (SPANC, déchets...) afin de faciliter leur travail.

La CNIL a autorisé l'accès direct au traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par les collectivités locales ou leurs groupements à des fins de gestion de l'urbanisme (études foncières d'aménagements, travaux de voirie...) ou de service public de l'assainissement.

Il convient donc d'autoriser la mise à disposition de la Communauté de Communes du Tournonais des fichiers cadastraux de la Commune de TOURNON-SUR-RHONE pour leur utilisation dans le cadre de l'exercice des compétences de l'EPCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise à disposition de la Communauté de Communes du Tournonais des fichiers cadastraux de la Commune de TOURNON-SUR-RHONE pour leur utilisation dans le cadre de l'exercice des compétences générales de l'EPCI,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout document utile.

- ° - ° - ° -

18 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOURNONAIS - MODIFICATION DES STATUTS

M. J FAURE rappelle que l'opposition a été écartée volontairement du Conseil Communautaire. Cette situation pourrait évoluer en désignant un membre de l'opposition auprès de la CCT.

M. le Maire répond que l'opposition sous-entend qu'un membre de la majorité démissionne de sa qualité de délégué de la Commune auprès de la CCT. Il ne souhaite pas polémiquer ; il précise que la fusion est en cours et que cette modification des statuts est nécessaire.

L'opposition refuse de prendre part au vote des trois délibérations concernant la CCT (modification des statuts - Désignation d'un délégué de la commune auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées et convention de mutualisation).

Le refus de vote, s'il peut avoir une signification politique, n'a pas d'autre conséquence qu'une abstention sur la décision du Conseil Municipal, issue du scrutin (référence : question n° 26978).

Délibération :

Par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil Communautaire a modifié les statuts de la Communauté de Communes du Tournonais.

En effet, les projets de Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale de l'Ardèche et de la Drôme prévoyant une fusion des Communautés de Communes du Tournonais et du Pays de l'Hermitage, il paraît judicieux d'assurer une convergence afin d'harmoniser les statuts des deux Communautés qui sont déjà très proches.

Les modifications sont les suivantes :

- Prise de compétence jeunesse dans les mêmes termes que la Communauté du Pays de l'Hermitage :
Définition et mise en œuvre d'une politique en direction de la jeunesse par le biais :
 - * d'une coordination des acteurs,
 - * d'un soutien financier des centres de loisirs sans hébergement dans le cadre de leurs activités à destination des enfants de 7 à 17 ans sur le temps extra-scolaire,
- Modification de l'article relatif au bureau pour se mettre en conformité avec la loi du fait du changement de celle-ci,
- L'intégration de la Viarhona et les itinéraires de liaison de la Viarhona à la gare du Mastrou et à l'itinéraire Rhône Crussol,
- La prise de compétence NTIC qui permettra l'adhésion au SIVU des Inforoutes en lieu et place des Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions :

- APPROUVE :

- . la modification des statuts de la Communauté de Communes du Tournonais,
- . les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Tournonais, annexés à la présente délibération.

_ ° _ ° _ ° _

19 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOURNONAIS - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE

La modification des statuts de la Communauté de Communes du Tournonais entraîne un transfert de compétences des Communes à la Communauté et ainsi un transfert de dépenses et de recettes.

Aussi, par délibération du 20 septembre 2011, le Conseil Communautaire a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées composée de membres des Conseils Municipaux, à savoir un représentant par Commune.

Le Conseil Municipal est donc appelé à désigner le délégué de la Commune auprès de cette Commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions :

- **DESIGNE** M. Yvon MESTRE, en qualité de délégué de la Commune auprès de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Tournonais.

- ° - ° - ° -

20 - PERSONNEL - CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOURNONAIS

La mutualisation de personnel entre la Commune et la Communauté de Communes a été évoquée à plusieurs reprises, notamment lors du Conseil Municipal privé du 26 octobre dernier et lors du Comité Technique Paritaire du 9 novembre qui a émis un avis favorable. La loi du 16 décembre 2010 rend obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation dans l'année qui suit le renouvellement des Conseils Municipaux. C'est dans ce cadre que s'insère la mutualisation de la Direction Générale des Services de la Communauté et de la Commune de TOURNON-SUR-RHONE.

L'ensemble des services tant communautaires que communaux sera placé sous la direction d'un Directeur Général dont le temps de travail sera partagé à 50 % entre la Communauté et la Commune.

La charge de travail qu'il ne pourra plus assumer au niveau de la Communauté sera assurée par une Directrice Générale Adjointe qui prendra en charge les compétences économie, tourisme, logement et les dossiers communs Communauté/Ville (rénovation centre-ville en lien avec l'OPAH / RU - ITDT). Cette Directrice Générale Adjointe conservera le suivi de certains dossiers communaux à raison de 30 % de son temps de travail.

Le remboursement de la charge s'effectuera sur la base suivante :

- pour le poste de DGS : 50 % Commune - 50 % Communauté
- pour le poste DGA : 30 % Commune - 70 % Communauté

Ces deux personnes seront des agents de la Communauté de Communes.

La charge de la Commune est évaluée à 67 500 € soit une économie de 7 500 €/an. Son paiement s'effectuera par diminution de l'attribution de compensation qui lui est versée. Cette économie permettra à la Commune de compenser auprès de ses agents les charges de travail nouvelles puisqu'elle passe d'un agent DGS à 100 % à deux agents dont l'activité n'est que de 80 %, les 20 % restant sont répartis sur d'autres agents.

Pour la Communauté de Communes, la charge est évaluée à 97 500 € soit une charge supplémentaire de 7 500 €/an.

Mais la baisse de l'attribution de compensation versée à la Commune de 67 500 € permet d'augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale et par là, la dotation d'intercommunalité d'environ 12 000 € pour la Communauté de Communes. Une fois défalquée la charge supplémentaire de 7 500 € supportée par la Communauté de Communes, il reste un bonus de 4 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 7 abstentions :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mutualisation des personnels hors transfert de compétence établie entre la Communauté de Communes du Tournonais et la Commune de TOURNON-SUR-RHONE.

M. BARAILLER demande comment la répartition des charges de travail DGS/DGA pourra être vérifiée.

M. le Maire répond qu'il a entière confiance aux fonctionnaires. Il est persuadé qu'ils assumeront les charges de travail qui leur incombent dans les proportions établies.

M. J FAURE indique qu'il s'attendait à ce que M. CHARLES soit présent aujourd'hui.

M. le Maire répond que le Conseil Municipal n'avait pas acté le principe de la mutualisation de la direction générale des services et que la prise de fonctions de M. CHARLES est prévue le 1^{er} décembre 2011. Pour ce faire, à la demande de Mme NODIN, il sera mis fin à sa position de détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS afin que sa mutation intervienne au 1^{er} décembre 2011. A compter de cette date, M. CHARLES prendra ses fonctions de DGS Ville et sera présent aux séances du Conseil Municipal.

- ° - ° - ° -

21 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TOURNONNAIS - BILAN D'ACTIVITES 2010

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est donné communication au Conseil Municipal du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Tournonais pour l'exercice 2010.

M. DIAZ fait une mise à jour sur la zone d'activités :

- les lots pour JB Market ont été vendus,
- le projet concernant le rond-point de la zone économique Saint Vincent a été validé dernièrement par la CDAC (commission départementale d'aménagement commercial),
- l'Opération Rurale Collective va se terminer, l'enveloppe a été consommée.

Il fait part des projets de zones artisanales sur Cheminas et Plats.

Au niveau du tourisme, M. B FAURE évoque deux dossiers importants mis en exergue en 2010 : Mise en place d'un Schéma de Développement Touristique à l'échelle des deux territoires Tournonais et Hermitage et Obtention du Label Oenotourisme.

En ce qui concerne la petite enfance, M. le Maire indique que le terrain pour la future crèche a été acheté en 2010. Les travaux devraient être terminés en juillet 2012. Le bail qui prend fin en mars 2012 pourrait être prolongé en conséquence.

Mme CROUZET souligne l'importance de la crèche familiale (40 places), il s'agit d'un service important pour les familles.

Mme VICTORY intervient au sujet de sa demande de mise aux normes de son installation d'assainissement non collectif et indique que l'enveloppe d'aide a été dépensée.

Après renseignement pris auprès de la CCT par M. le Maire, il s'avère qu'en l'espèce la demande était postérieure à la date limite de dépôt de dossier. Ledit dossier sera donc examiné en 2012.

M. J FAURE est surpris du coût de collecte du verre : 4 € la tonne, non incitatif.

M. le Maire répond que ce coût est inférieur à celui de l'Hermitage.

M. BARAILLER demande s'il n'est pas possible de condenser les rapports.

M. le Maire répond que si les envois se font tous par mail, il y a un risque de perte des documents, du fait de la capacité des boites mail et du serveur qui ne sont pas suffisants pour l'instant.

- ° - ° - ° -

22 - EAU DE TOURNON -TARIFS 2012 (Présentation M. MESTRE)

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation d'Eau de Tournon émis lors de sa réunion du 10 novembre 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs 2012 d'EAU DE TOURNON, selon état annexé à la présente délibération :

Partis variables			
Tarifs domestiques et assimilés	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Eau potable - Part variable par m3 consommé			
m3 consommé	0,7939 €	0,7939 €	0,8018 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0540 €	0,0540 €	0,0698 €
Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé			
m3 consommé	0,6000 €	0,6000 €	0,6000 €
Tarifs Irrigants	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Eau potable - Part fixe : abonnement de 500 m3 par hectare			
500 m3 par hectare	474,70 €	479,45 €	493,83 €
Eau potable - Part variable par m3 consommé au-delà de 500m3 /hectare			
m3 consommé	0,1696 €	0,1713 €	0,1764 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0680 €	0,0690 €	0,0650 €
Tarifs appliqués à la commune	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Eau potable - Part variable par m3 consommé			
m3 consommé	0,1909 €	0,2386 €	0,2983 €
Préservation des ressources en eau (m3 consommé)	0,0540 €	0,0540 €	0,0698 €
Assainissement (collecte et transfert) - Part variable par m3 consommé			
m3 consommé	0,1365 €	0,1681 €	0,2101 €

Abonnements annuels			
Eau Potable	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
<i>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</i>			
Diamètre 15	19,60 €	19,60 €	19,80 €
Diamètre 20	58,80 €	58,80 €	59,40 €
Diamètre 25	98,00 €	98,00 €	99,00 €
Diamètre 30	137,20 €	137,20 €	138,60 €
Diamètre 40	313,60 €	313,60 €	316,80 €
Diamètre 50	392,00 €	392,00 €	396,00 €
Diamètre 60	490,00 €	490,00 €	495,00 €
Diamètre 80	588,00 €	588,00 €	594,00 €
Diamètre 100 et +	784,00 €	784,00 €	792,00 €
Assainissement	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
<i>Abonnement annuel variable selon le diamètre du compteur</i>			
Diamètre 15	14,40 €	14,40 €	14,40 €
Diamètre 20	43,20 €	43,20 €	43,20 €
Diamètre 25	72,00 €	72,00 €	72,00 €
Diamètre 30	100,80 €	100,80 €	100,80 €
Diamètre 40	230,40 €	230,40 €	230,40 €
Diamètre 50	288,00 €	288,00 €	288,00 €
Diamètre 60	360,00 €	360,00 €	360,00 €
Diamètre 80	432,00 €	432,00 €	432,00 €
Diamètre 100 et +	576,00 €	576,00 €	576,00 €

Tarifs 2012 Eau/ Assainissement (Tarifs H.T.)

Epuration	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Abonnement	43,14 €	17,00 €	NC
m3 consommé	0,3298 €	0,2650 €	NC
Participation pour raccordement à l'égout*	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Raccordement propriétés individuelles	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Raccordement pour les immeubles collectifs (par logement)	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Camping (par emplacement)	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux < 300 m2	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Raccordement pour les établissements commerciaux, industriels et artisanaux > 300 m2	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

*Le fait générateur du recouvrement de ces redevances est la réalisation de travaux de raccordement au réseau public d'assainissement

Tarifs des services annexes	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Frais d'accès au service suite à un changement d'abonné comprenant : les frais administratifs et l'intervention technique d'ouverture de branchement et de relève	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais d'accès au service suite à un changement d'abonné comprenant : les frais administratifs sans l'intervention technique d'ouverture de branchement et de relève	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Facturation particulière de fin de contrat avec relève et fermeture de branchement	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Facturation particulière de fin de contrat sans relève par le service et sans fermeture de branchement	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Fermeture et ouverture de prise d'eau sur demande de l'abonné	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais de fermeture de branchement pour non paiement	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Frais de réouverture pour non paiement	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Relève particulière à la demande de l'abonné	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif (frais de secrétariat)	-	15,00 €	15,00 €
Production de l'attestation de raccordement de l'immeuble au réseau d'assainissement collectif et (/ou) la production de l'attestation de conformité de branchement d'assainissement (frais de secrétariat et de déplacement pour vérification par le technicien)	-	45,00 €	45,00 €
Prestation de contrôle et de suivi des travaux de création de réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées effectués par un aménageur ou un constructeur. (par lot et par service 100€ eau / 100€ assainissement)	-	200,00 €	200,00 €
Facturation prise d'eau illégale effectuée (pour fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement)	-	1 000,00 €	1 000,00 €
Remplacement compteur pour étalonnage	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Facturation compteur gelé (de DN 15 à DN 40)	35,00 €	35,00 €	40,00 €
Facturation compteur gelé (plus de DN40)	80,00 €	80,00 €	100,00 €

Bordereau des prix Eau Potable			
Référence Article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
1000 - EAU POTABLE BRANCHEMENT			
1001.00	Branchement eau potable en PEHD bande bleue forfaitaire de 5 ml comprenant : - établissement du dossier, déplacement du matériel, - ouverture et remblaiement des tranchées sans apport de matériaux neufs, - collier de prise en charge, robinet de prise en charge, bouche à clef complète robinet avant compteur et tuyau.		
1001.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	639,00	639,00
1001.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	774,00	774,00
1001.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	946,50	946,50
1001.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	1 143,00	1 143,00
1001.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	1 371,50	1 371,50
1002.00	Le mètre supplémentaire au delà du branchement forfaitaire		
1002.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	36,50	36,50
1002.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	43,50	43,50
1002.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	50,00	50,00
1002.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	65,50	65,50
1002.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	78,50	78,50
1003.00	Plus-value pour terrassement supérieur à 1 ml de profondeur LE METRE LINEAIRE	4,50	4,50
1003.10	Plus-value pour feux tricolore LA JOURNEE	50,00	50,00
1004.00	Plus-value pour terrassement en terrain dur LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
1005.00	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux LE METRE LINEAIRE	11,50	11,50
1006.00	Percement de mur		
1006.10	Jusqu'à 0,5 mètre d'épaisseur L'UNITE	63,00	63,00
1006.20	Plus-value pour épaisseur supplémentaire LE DECIMETRE LINEAIRE	11,00	11,00
1007.00 *	Fourniture et pose d'un regard compteur L'UNITE	314,00	314,00
1008.00	Fourniture et pose en tranchée ouverte de conduite en PEHD bande bleue eau potable, conforme à la		
1008.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm LE METRE LINEAIRE	7,50	7,50
1008.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm LE METRE LINEAIRE	8,50	8,50
1008.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm LE METRE LINEAIRE	10,00	10,00
1008.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm LE METRE LINEAIRE	13,50	13,50
1008.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm LE METRE LINEAIRE	15,50	15,50
1009.00	Fourniture et pose de robinet avant compteur		
1009.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	44,00	44,00
1009.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	70,00	70,00
1009.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	112,00	112,00
1009.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	149,00	149,00
1009.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	167,50	167,50
1010.00	Fourniture et pose de clapet anti-retour avec robinet de purge		
1010.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	30,00	30,00
1010.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	55,50	55,50
1010.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	90,00	90,00
1010.40	Pour un diamètre nominal de 50 mm L'UNITE	104,50	104,50
1010.50	Pour un diamètre nominal de 63 mm L'UNITE	134,00	134,00

Référence Article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
1011.00	Fourniture et pose d'une nourrice		
1011.10	Pour 2 compteurs L'UNITE	45,00	45,00
1011.20	Pour 3 compteurs L'UNITE	68,00	68,00
1011.30	Pour 4 compteurs L'UNITE	135,00	135,00
1011.40	Pour 5 compteurs L'UNITE	153,50	153,50
1011.50	Pour 6 compteurs L'UNITE	190,00	190,00
1011.60	Pour 7 compteurs L'UNITE	227,00	227,00
1011.70	Pour 8 compteurs L'UNITE	270,50	270,50
1011.80	Pour 9 compteurs L'UNITE	304,00	304,00
1011.90	Pour 10 compteurs L'UNITE	339,50	339,50
1011.100	Pour 11 compteurs L'UNITE	374,00	374,00
1011.110	Pour 12 compteurs L'UNITE	411,50	411,50
1011.120	Pour 13 compteurs L'UNITE	450,50	450,50
1011.130	Pour 14 compteurs L'UNITE	486,50	486,50
1011.140	Pour 15 compteurs L'UNITE	521,00	521,00
1011.150	Pour 16 compteurs L'UNITE	555,50	555,50
1011.160	Pour 17 compteurs L'UNITE	590,00	590,00
1011.170	Pour 18 compteurs L'UNITE	630,00	630,00
1011.180	Pour 19 compteurs L'UNITE	665,00	665,00
1011.190	Pour 20 compteurs L'UNITE	705,50	705,50
1012.00	Conditions spécifiques :		
1012.10	Déduction de tranchée ouverte et fermée par le client LE METRE LINEAIRE	12,50	12,50
*	Si le client réalise le regard de protection du compteur, il devra avoir les dimensions intérieures minimum de 0.80x0.80x0.80 cm avec un couvercle léger en tôle striée facilement maniable. Il devra être réalisé avant le début des travaux.		
1013.00	Suppression de branchement ancien comprenant :	410,50	410,50
2000 - EAU			
2001.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire jusqu'à 1 m de profondeur		
2001.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	13,50	14,50
2001.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	15,50	16,50
2002.00	Raccordement sur conduite existante, (y compris avis de coupure, recherche, dégagement, coupe et		
2002.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 150 mm L'UNITE	531,50	531,50
2002.20	Pour un diamètre nominal de 200 à 300 mm L'UNITE	638,00	638,00
2002.30	Pour un diamètre nominal de 350 à 450 mm L'UNITE	797,00	797,00
2003.00	Plus-value pour pose de canalisation en encorbellement		
2003.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	79,00	79,00
2003.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	111,00	111,00
2004.00	Fourniture et pose de calorifugeage		
2004.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	139,00	139,00
2004.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	213,00	213,00
2005.00	Fourniture et pose en tranchée ouverte ou en regard, d'un robinet vanne à brides en fonte (revêtement		
2005.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	266,50	266,50
2005.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm L'UNITE	345,50	345,50
2005.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm L'UNITE	420,00	420,00

Référence Article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
2005.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm	L'UNITE 520,00	520,00
2005.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm	L'UNITE 836,00	836,00
2005.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm	L'UNITE 927,50	927,50
2005.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm	L'UNITE 1 580,00	1 580,00
2005.80	Pour un diamètre nominal de 250 mm	L'UNITE 2 603,00	2 603,00
2006.00	Fourniture et pose d'une bouche à clé complète	L'UNITE 112,50	112,50
2007.00	Massif de protection de tête de bouche à clé	L'UNITE 13,00	13,00
2008.00	Fourniture et pose d'un poteau incendie prise sous coffre métallique		
2008.10	Pour un diamètre nominal de 100 mm	L'UNITE 2 000,00	2 000,00
2008.50	Fourniture et pose d'un kit de réhabilitation composite pour poteau incendie	L'UNITE 600,00	600,00
2009.00	Fourniture et pose d'une bouche incongelable de lavage		
2009.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm	L'UNITE 480,50	480,50
2009.20	Pour un diamètre nominal de 40 mm	L'UNITE 813,50	813,50
2010.00	Fourniture et pose d'une ventouse automatique à boule		
2010.10	Pour un diamètre nominal de 20 mm	L'UNITE 310,00	310,00
2010.20	Pour un diamètre nominal de 40/60 mm	L'UNITE 517,50	517,50
2011.00	Fourniture et pose d'une ventouse à grand débit d'air		
2011.10	Basse pression	L'UNITE 1 451,00	1 451,00
2011.20	Haute pression	L'UNITE 2 402,50	2 402,50
2012.00	Fourniture et pose d'un réducteur de pression		
2012.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm	L'UNITE 2 033,00	2 033,00
2012.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm	L'UNITE 2 142,00	2 142,00
2012.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm	L'UNITE 3 007,00	3 007,00
2012.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm	L'UNITE 3 914,50	3 914,50
2012.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm	L'UNITE 5 434,50	5 434,50
2012.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm	L'UNITE 6 089,50	6 089,50
2013.00	Fourniture et pose d'un regard pour compteur général		
2013.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm	L'UNITE 1 092,00	1 150,00
2013.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm	L'UNITE 1 294,00	1 350,00
2013.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm	L'UNITE 1 537,50	1 600,00
2013.40	Pour un diamètre nominal de 150 mm	L'UNITE 3 039,50	3 150,00
2013.50	Pour un diamètre nominal de 200 mm	L'UNITE 4 191,50	4 300,00
2014.00	Fourniture et pose de compteur général combiné		
2014.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm - 20 mm	L'UNITE 1 965,50	1 965,50
2014.20	Pour un diamètre nominal de 100 mm - 25 mm	L'UNITE 3 544,50	3 544,50
2014.30	Pour un diamètre nominal de 150 mm - 40 mm	L'UNITE 7 307,50	7 307,50
2015.00	Fourniture et pose d'un filtre crépine		
2015.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm	L'UNITE 97,50	97,50
2015.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm	L'UNITE 135,50	135,50
2015.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm	L'UNITE 168,50	168,50
2015.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm	L'UNITE 230,50	230,50
2015.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm	L'UNITE 295,50	295,50
2015.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm	L'UNITE 359,00	359,00
2015.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm	L'UNITE 504,50	504,50

Référence Article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
2016.00	Fourniture et pose de réducteur individuel de pression		
2016.10	Pour un diamètre nominal de 25 mm L'UNITE	140,00	140,00
2016.20	Pour un diamètre nominal de 32 mm L'UNITE	167,50	167,50
2016.30	Pour un diamètre nominal de 40 mm L'UNITE	583,00	583,00
2017.00	Fourniture et pose de console pour compteur		
2017.10	Pour un diamètre nominal de 15 mm L'UNITE	44,00	44,00
2017.20	Pour un diamètre nominal de 20 mm L'UNITE	47,00	47,00
2017.30	Pour un diamètre nominal de 30 mm L'UNITE	99,00	99,00
2019.00	Epusement des fouilles par pompage d'un débit supérieur à 25 m3/h - pour une puissance entre 6 et 10 kw L'UNITE	60,00	60,00
2020.00	Plus-value pour croisement de câble, égout, canalisation, rencontrés dans la fouille		
2020.10	canalisation eau ou assainissement L'UNITE	69,50	69,50
2020.20	câble téléphonique et électrique - canalisation GDF L'UNITE	69,50	69,50
2021.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire exécutée à la main		
2021.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	38,50	38,50
2021.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	45,00	45,00
2022.00	Plus-value pour ouverture en terrain rocheux exécutée à la main		
2022.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	10,50	10,50
2022.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,00	12,00
2024.00	Chargement, enlèvement de terre impropre au remblai (y compris transport jusqu'à 2 km)		
2024.10	volume inférieur à 20 m3 LE METRE CUBE	16,00	16,00
2024.20	au-delà de 20 m3 LE METRE CUBE	14,00	14,00
2026.00	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai		
2026.10	terre fine LE METRE CUBE	32,50	32,50
2026.20	sable LE METRE CUBE	59,00	59,00
2026.40	grave naturelle 0/60 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.50	grave concassée 0/315 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.60	gravillon calibré LE METRE CUBE	70,00	70,00
2026.70	grave latérite LE METRE CUBE	71,00	71,00
2026.80	grave ciment (dosée à 100kg/m3) LE METRE CUBE	110,00	110,00
2027.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou LE METRE CARRE	4,50	4,50
2028.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée, trottoirs, ou LE METRE CARRE	6,00	6,00
2029.00	Découpage de chaussée à l'outil pneumatique LE METRE CARRE	2,00	2,00
2030.00	Remise en état d'accotement ou fossé (y compris nivellement et réglage) LE METRE CARRE	3,50	3,50
2031.00	Réfection définitive de chaussée - revêtement couche de base LE METRE LINEAIRE	35,00	35,00
2032.50	Réfection définitive de chaussée en béton désactivé, béton coloré, pavés, ... LE METRE CARRE	185,00	185,00
2032.00	Réfection définitive de caniveau et trottoir cimentés ou dallés LE METRE CARRE	69,00	69,00
2033.00	Béton de propreté LE METRE CARRE	187,00	187,00
2035.00	Terrassement réalisé en terrain rocheux nécessitant l'emploi du brise roche L'UNITE	101,50	101,50
2036.00	Terrassement en terrain rocheux réalisé à l'outil pneumatique L'UNITE	108,50	108,50
2037.00	Fourniture et mise en place de regard préfabriqué 80x80x80 cm L'UNITE	590,50	600,00

Référence Article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
2038.00	Fourniture et pose de rehausse de regards 80x80x80 cm		
	L'UNITE	37,00	37,00
2040.00	Fourniture et pose de canalisation standard 2gs		
2040.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm		
	LE METRE LINEAIRE	31,00	31,00
2040.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm		
	LE METRE LINEAIRE	37,50	37,50
2040.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm		
	LE METRE LINEAIRE	46,00	46,00
2040.40	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	LE METRE LINEAIRE	57,50	57,50
2040.50	Pour un diamètre nominal de 150 mm		
	LE METRE LINEAIRE	67,00	67,00
2040.60	Pour un diamètre nominal de 200 mm		
	LE METRE LINEAIRE	90,00	90,00
2040.70	Pour un diamètre nominal de 250 mm		
	LE METRE LINEAIRE	118,00	118,00
2042.00	Fourniture et pose de raccord bride pour tuyau en matière plastique		
2042.10	Pour un diamètre nominal de 50 mm		
	L'UNITE	46,50	46,50
2042.20	Pour un diamètre nominal de 63 mm		
	L'UNITE	54,00	54,00
2042.30	Pour un diamètre nominal de 75 mm		
	L'UNITE	63,50	63,50
2042.40	Pour un diamètre nominal de 90 mm		
	L'UNITE	73,50	73,50
2042.50	Pour un diamètre nominal de 110 mm		
	L'UNITE	80,50	80,50
2042.60	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	L'UNITE	121,50	121,50
2043.00	Fourniture et pose de raccord bride pour canalisation fonte		
2043.10	Pour un diamètre nominal de 60 mm		
	L'UNITE	73,50	73,50
2043.20	Pour un diamètre nominal de 80 mm		
	L'UNITE	100,50	100,50
2043.30	Pour un diamètre nominal de 100 mm		
	L'UNITE	117,00	117,00
2043.40	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	L'UNITE	142,50	142,50
2043.50	Pour un diamètre nominal de 150 mm		
	L'UNITE	183,50	183,50
2043.60	Pour un diamètre nominal de 200 mm		
	L'UNITE	227,00	227,00
2043.70	Pour un diamètre nominal de 250 mm		
	L'UNITE	319,00	319,00
2044.00	Fourniture et pose de joint gibault		
2044.10	Pour un diamètre nominal de 40 mm		
	L'UNITE	39,00	39,00
2044.20	Pour un diamètre nominal de 60 mm		
	L'UNITE	49,50	49,50
2044.30	Pour un diamètre nominal de 80 mm		
	L'UNITE	74,50	74,50
2044.40	Pour un diamètre nominal de 100 mm		
	L'UNITE	99,50	99,50
2044.50	Pour un diamètre nominal de 125 mm		
	L'UNITE	135,50	135,50
2044.60	Pour un diamètre nominal de 150 mm		
	L'UNITE	191,50	191,50
2044.70	Pour un diamètre nominal de 200 mm		
	L'UNITE	287,00	287,00
2044.80	Pour un diamètre nominal de 250 mm		
	L'UNITE	552,00	552,00
2045.00	Main d'œuvre		
	L'HEURE	31,00	31,50

**Bordereau des prix
Assainissement**

Référence article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
3000 - ASSAINISSEMENT BRANCHEMENTS ET TRAVAUX DIVERS			
3000.00	Branchement forfaitaire de 5 ml comprenant : établissement du dossier, déplacement du matériel, fouilles en terrain ordinaire profondeur maximum de 1m, remise en état des sols sans apport de matériaux neufs, raccordement sur le collecteur au regard existant, raccordement sur le regard d'usager. L'UNITE	960,00	960,00
3001.00	Le mètre linéaire supplémentaire au delà du branchement forfaitaire LE METRE LINEAIRE	80,00	80,00
3002.10	Plus-value pour feux tricolore LA JOURNEE	50,00	50,00
3003.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire jusqu'à 1 ml de profondeur		
3003.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	13,50	14,50
3003.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	15,50	16,50
3004.00	Fourniture et pose d'un regard type usager L'UNITE	185,00	185,00
3005.00	Plus-value pour terrassement supérieur à 1 ml de profondeur LE METRE LINEAIRE	4,50	4,50
3006.00	Plus-value pour terrassement en terrain dur LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
3007.00	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux LE METRE LINEAIRE	11,50	11,50
3008.00	Percement de mur		
3008.10	Jusqu'à 0,5 mètre d'épaisseur L'UNITE	63,00	63,00
3008.20	Plus-value pour épaisseur supplémentaire LE DECIMETRE LINEAIRE	11,00	11,00
3009.00	Fourniture et pose d'un regard de visite L'UNITE	673,00	673,00
3009.10	Fourniture et pose d'un tampon de regard L'UNITE	280,00	280,00
3009.20	Remplacement d'un tampon de regard L'UNITE	650,00	650,00
3011.00	Épuisement des fouilles par pompage d'un débit supérieur à 25 m ³ /h - pour une puissance entre L'UNITE	60,00	60,00
3012.00	Tranchée pour pose de canalisation en terrain ordinaire effectuée à la main		
3012.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	38,50	38,50
3012.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	45,00	45,00
3013.00	Plus-value pour ouverture en terrain rocheux effectuée à la main		
3013.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	11,00	11,00
3013.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,00	12,00

Référence article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
3014.00	Plus-value pour ouverture de tranchée en terrain dur effectuée à la main		
3014.10	Pour un diamètre nominal jusqu'à 125 mm LE METRE LINEAIRE	10,00	10,00
3014.20	Pour un diamètre nominal de 150 à 250 mm LE METRE LINEAIRE	12,50	12,50
3015.00	Chargement, enlèvement des terres impropres au remblai (y compris transport jusqu'à 2 km)		
3015.10	Volmne inférieur à 20 m3 LE METRE CUBE	16,00	16,00
3015.20	au-delà de 20 m3 LE METRE CUBE	14,00	14,00
3017.00	Fourniture et mise en place de matériaux en remplacement des terres impropres au remblai		
2026.10	terre fine LE METRE CUBE	32,50	32,50
2026.20	sable LE METRE CUBE	59,00	59,00
2026.40	grave naturelle 0/60 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.50	grave concassée 0/315 LE METRE CUBE	40,00	40,00
2026.60	gravillon calibré LE METRE CUBE	70,00	70,00
2026.70	grave laitier LE METRE CUBE	71,00	71,00
2026.80	grave ciment (dosée à 100kg/m3) LE METRE CUBE	110,00	110,00
3018.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée,		
	LE METRE CARRE	4,50	4,50
3019.00	Démolition, remise en état provisoire et entretien jusqu'à la réfection définitive de chaussée,		
	LE METRE CARRE	6,00	6,00
3020.00	Démolition de maçonnerie, de béton non armé (y compris évacuation à la décharge la plus		
	LE METRE CARRE	78,50	78,50
3021.00	Découpage de chaussée à l'outil pneumatique		
	LE METRE LINEAIRE	2,00	2,00
3022.00	Remise en état d'accotement ou fossé (y compris nivellement et réglage)		
	LE METRE LINEAIRE	3,50	3,50
3023.00	Réfection définitive de chaussée - revêtement couche de base		
	LE METRE LINEAIRE	35,00	35,00
3023.50	Réfection définitive de chaussée en béton désactivé, béton coloré, pavés, ...		
	LE METRE CARRE	185,00	185,00
3024.00	Réfection définitive de caniveau et trottoir cimentés ou dallés		
	LE METRE CARRE	69,00	69,00
3025.00	Béton de propreté		
	LE METRE CUBE	187,00	187,00
3027.00	Terrassement réalisé en terrain rocheux nécessitant l'emploi du brise roche		
	L'UNITE	101,50	101,50
3028.00	Terrassement en terrain rocheux réalisé à l'outil pneumatique		
	L'UNITE	108,50	108,50
3031.00	Plus-value pour croisement de câble, égout, canalisation, rencontrés dans la fouille		
3031.10	Canalisation eau ou assainissement L'UNITE	69,50	69,50
3031.20	Câbles téléphonique - EDF et canalisation GDF L'UNITE	69,50	69,50

Référence article	Désignation	Prix 2011	Prix 2012
3032.00	Démontage, dépôt et remise en place définitive de bordures de trottoirs		
3032.10	avec réemploi LE METRE LINEAIRE	71,00	71,00
3032.20	construction neuve LE METRE LINEAIRE	80,00	80,00
3033.00	Fourniture et pose sur canalisation en chlorure de polyvinyle rigide de coude au 1/4, 1/8, 1/16 en PVC avec		
3033.10	Pour un diamètre nominal de 125 mm LE METRE LINEAIRE	18,00	18,00
3033.20	Pour un diamètre nominal de 160 mm LE METRE LINEAIRE	22,00	22,00
3033.30	Pour un diamètre nominal de 200 mm LE METRE LINEAIRE	32,00	32,00
3034.00	Fourniture et pose de culotte de raccordement sur tuyau en chlorure de polyvinyle		
3034.10	Pour un diamètre nominal de 125 mm L'UNITE	56,00	56,00
3034.20	Pour un diamètre nominal de 160 mm L'UNITE	78,00	78,00
3034.30	Pour un diamètre nominal de 200 mm L'UNITE	107,50	107,50
3039.00	Main d'œuvre		
	L'HEURE	31,00	31,50
3040.00	Le nettoyage manuel de grilles et avaloirs		
	L'UNITE	16,00	16,50

23 - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DE LA COLLECTIVITE

Par délibération n° 37/2009 du 25 mai 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer à Mme Claude TARDIEU, Trésorière chargée de la tenue de la comptabilité, une indemnité de conseil.

Au 1^{er} juillet 2011, suite au départ de Mme Claude TARDIEU, M. Laurent DESPORTES a été affecté en qualité de comptable à la Ville de Tournon sur Rhône.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au comptable de la collectivité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable.

M. Laurent DESPORTES ayant répondu favorablement à la demande qui lui a été faite de fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, il convient de lui allouer une indemnité de conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer à M. Laurent DESPORTES, Trésorier, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, l'indemnité prévue par arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le montant de cette indemnité sera calculé conformément aux dispositions de l'article 4 dudit arrêté.

- ° - ° - ° -

24- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Décisions prises suivant délégation du Conseil Municipal du 3 avril 2008

MARCHES

- Conclusion d'un marché pour la fourniture de décors lumineux en 2011 avec le GROUPE LCX du MANS (72) - Montant du marché : 8 361,20 € HT.

- Conclusion d'un marché pour la fourniture d'engrais à libération contrôlée avec la Société POMAREL d'ETOILE (26) - Montant du marché : 10 000 € HT maximum pour un an, reconductible trois fois.

- Conclusion d'un marché pour la fourniture d'engrais à libération lente avec la Société CIMELAK de LENTILLY (69) - Montant du marché : 10 000 € HT maximum pour un an, reconductible trois fois.

CONVENTION D'OCCUPATION

- Conclusion d'une convention d'occupation précaire et révocable à compter du 1^{er} décembre 2011 jusqu'au 30 novembre 2013, au profit de l'établissement « La Chaumière », pour l'occupation de deux pièces à usage de chambre, situées au premier étage de l'Hôtel de la Tourette - Loyer annuel : 1 512,68 €, soit 126,06 €/mois.

EMPRUNTS

- Emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Financement des investissements 2011 du budget annexe de l'eau

Montant : 306 000,00 €

Durée du prêt : 15 ans

Taux d'intérêt : fixe - 4.96 %

Type d'amortissement : échéances constantes
Périodicité de remboursement : trimestrielle
Commission d'intervention : 612.00 €

- Emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Financement des investissements 2011 du budget annexe de l'assainissement
Durée du prêt : 15 ans
Taux d'intérêt : fixe - 4.96 %
Type d'amortissement : échéances constantes
Périodicité de remboursement : trimestrielle
Commission d'intervention : 734.00 €

DRAGAGE DOUX/RHONE

M. le Maire indique que l'arrêté de dragage par la CNR de l'embouchure du Doux et du Rhône est en cours de signature par M. le Préfet. Les travaux devraient débuter en mars 2012.

SOUSCRIPTION POUR LA VIERGE

M. le Maire indique que la souscription a été lancée le 30 septembre 2011, 151. Au 16 novembre : 51 dons sont parvenus à la Fondation du Patrimoine. Le montant atteint à ce jour est de 9 845,55 €, supérieur à la somme escomptée.

Il remercie l'ensemble des concitoyens qui ont participé à cette souscription.

Il rappelle le plan de financement prévisionnel des travaux :

- Montant de l'opération	12 629,00 € HT
- Montant de la subvention de l'Etat (accordée)	15 % = 1 894,35 €
- Autres subventions	
Conseil Général (pas encore de retour)	30 % = 3 788,70 €
- Part restant à la charge du propriétaire	55 % = 6 945,95 €

HOTEL-RESTAURANT LES AZALEES

M. le Maire indique que par arrêté préfectoral du 28 septembre 2011, l'hôtel « Hôtel Restaurant Azalées » a été classé hôtel de tourisme de catégorie 3 étoiles, pour 39 chambres et une capacité de 87 personnes ; par arrêté préfectoral du 29 septembre 2011, le titre de maître-restaurateur a été décerné à M. Lucien COUX, exploitant le restaurant « Hôtel Restaurant Azalées ».

Le Conseil Municipal félicite M. COUX pour cette distinction.

Etat-Civil

M. le Maire félicite Mme Carinne BESSON, employée à la régie, pour la naissance de son fils Noa et Mme Delphine MONNERON, employée de la régie, pour la naissance de sa fille Lola.

Il présente ses condoléances à M. Philippe MINODIER, employé municipal, pour le décès de son père M. Louis MINODIER.

- - - -

EMPRUNT GENDARMERIE

Suite à l'article « expression politique » de M. DAVID paru dans le dernier bulletin municipal au sujet de l'emprunt pour la gendarmerie, M. le Maire indique :

« Je veux rétablir ma part de vérité sur l'emprunt structuré (toxique) contracté avec DEXIA pour le dossier gendarmerie.

En libre propos, vous avez écrit dans le dernier bulletin municipal :

- que le risque financier était nul,
- que l'on pouvait capitaliser les 9 premières années l'excédent entre loyer et emprunt,
- vous avez parié sur un taux variable à partir de la 10^{ème} année (dollar/franc suisse).

Dans le Journal de Tournon de fin 2007, vous avez écrit en réponse à M. Lucien COUX. Je cite :

- Vouloir profiter des taux variables nettement plus intéressants mais risqués,
- L'opposition de l'époque avait la volonté de mentir parce qu'elle n'avait pas la connaissance du dossier et qu'elle montrait ses limites,
- Depuis 40 ans, le dollar n'a jamais été inférieur au franc suisse et si c'était le cas nous serions en situation de guerre mondiale,
- Vous avez dit que le prêt était renégociable au bout de dix ans.

Vous étiez donc un véritable visionnaire.

Je vous ai fait la démonstration, il y a six mois en Conseil, que la situation identique à celle que nous connaissons actuellement amènerait à des remboursements à des taux au-delà de 18 % (soit largement deux fois la valeur des loyers encaissés).

Sachez qu'un remboursement anticipé ou une renégociation du prêt (suivant les informations de DEXIA) place l'indemnité de sortie à 5 100 000 €.

Plus grave encore, pour vous le financier, d'après notre avocat fiscaliste DEXIA ne nous aurait pas fourni totalement les informations essentielles et nécessaires (des simulations précises accompagnées des risques induits), point très important.

Même si l'imagination bancaire est sans limite, où se trouvent les limites de l'élu de la majorité de l'époque.

Depuis trois ans, nous essayons de trouver une solution pour sortir de cette impasse, ce sont les investissements futurs qui vont en pâtir, à cause de l'encours de la dette, ce qui risque de rendre très frileuses les banques sur les emprunts à contracter.

Plusieurs actions devront être entreprises :

- Adhérer à l'association Acteurs Publics, en espérant un fond de défaisance initié par l'état,
- Tenter une action en nullité du contrat,
- Introduire une action en responsabilité devant le TGI ».

M. DAVID indique que jusqu'en 2016 le risque est nul. Il convient donc d'attendre, le loyer étant assuré et garanti par l'Etat pendant les neuf premières années (2008/2016).

Il rappelle que la trésorerie avait refusé la solution envisagée d'un budget annexe souhaité par la majorité de l'époque.

M. J FAURE remarque que la situation a évolué durant les trois dernières années. Il convient donc d'être prudent sur l'analyse d'aujourd'hui et celle de 2007, tout en ayant le souci d'une bonne gestion communale.

Par ailleurs, il demande à M. le Maire un plan pluriannuel d'investissements (avec subventions espérées) pour un prochain Conseil Municipal.

Mme VICTORY précise qu'il convient d'envisager ensemble des solutions à cette situation délicate.

M. le Maire rappelle que la délibération relative au projet gendarmerie a été votée à l'époque à l'unanimité. L'opposition d'alors était en désaccord sur les modalités de financement de l'opération et plutôt favorable à un financement privé.

Il précise que l'augmentation des loyers ne compensera pas la mise en application des taux variables. Le différentiel s'élève aujourd'hui à 100 000 € positifs.

Il précise également qu'après consultation de DEXIA le remboursement anticipé du prêt n'est pas possible car cela coûterait à la collectivité 5 100 000 €.

Quant à la demande d'un plan pluriannuel d'investissement de M. J FAURE, M. le Maire indique que lors du DOB, les orientations de l'année 2012, qui iront certainement jusqu'à début 2014, seront communiquées.

M. B FAURE se dit inquiet des affirmations de M. DAVID, il conclut « il ne fallait pas le faire ».

Mme BANCEL s'inquiète pour les investissements à venir.

M. DAVID remercie M. le Maire de ne pas avoir censuré son article.

M. le Maire répond qu'il ne censurera jamais un article de l'opposition.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le lundi 19 décembre, à 19 heures.

- ° - ° - ° -

25- QUESTIONS DIVERSES

Locaux ex. Ecole St Exupéry

Mme VICTORY indique que les associations qui occupent l'ex. école maternelle St Exupéry s'inquiètent sur la destination des lieux et demande quels sont les projets pour ce bâtiment.

M. le Maire répond qu'une réflexion est en cours concernant certains bâtiments communaux, mais il ne sera rien fait sans solution de remplacement pour les associations hébergées.

Par ailleurs, M. le Maire et M. BARBARY indiquent que l'ancien théâtre Salvini pourrait servir à un groupement d'associations.

Départ de M. BARRUYER.

Banderoles

M. BARAILLER demande si la décision de ne plus accepter de banderoles rond-point de l'Octroi et Toursier est une décision départementale ou communale.

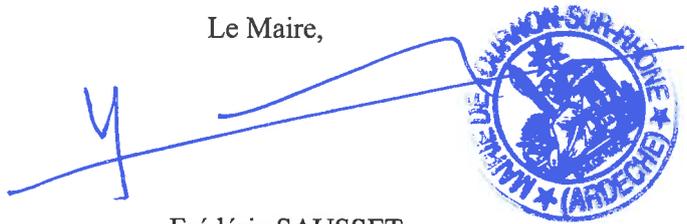
M. le Maire répond que c'est bien une décision du Conseil Général. Un courrier a été adressé à toutes les associations pour leur en faire part.

_ ° _ ° _ ° _

M. le Maire lève la séance à 21 h 55.

TOURNON-SUR-RHONE, le 21 novembre 2011

Le Maire,



Frédéric SAUSSET

